

3CGTV INVEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 324 958 euros
Siège social : 51 Quai du Maréchal Joffre - 59500 DOUAI
880 741 194 RCS DOUAI

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 19 décembre,

Monsieur Christophe LOISON, associée unique de la société **3CGTV INVEST**, a pris les décisions concernant les points suivants :

- **Modification de la date de clôture de l'exercice social ; modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30/09 de chaque année.

Ainsi, l'exercice en cours, commencé le 1/01/2025, aura une durée exceptionnelle de 21 mois.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 33 des statuts :

« *ARTICLE 33 - EXERCICE SOCIAL*

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre. ».

DEUXIEME DECISION

L'associé unique tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



Christophe LOISON
Associé Unique